

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

relatif aux int erdicti ons de baignad e dans la ré gion et au phénomèn e d’échou a ge d’al gu es

sargasses

Plusieurs plages et criques de Guyane sont actuellement interdites à la baignade par des arrêtés préfectoraux et municipaux.

Ces interdictions sont liées à une qualité de baignade insuffisante depuis cinq années consécutives selon les paramètres de classement du ministère de la santé qui prennent en compte notamment la qualité bactériologique de l’eau de baignade (présence de germes témoins de contamination fécale.)

La réouverture de ces sites de baignades est conditionnée à la réalisation de « profils de baignade » (étude des sources de pollution et des moyens d’y remédier) par les gestionnaires de ces sites et à l’obtention d’une qualité au moins suffisante pour la saison en cours.

En revanche, concernant les échouages récents de Sargasses, les risques sanitaires sont non avérés pour l’instant en Guyane : la quantité de dépôts observée jusqu’à aujourd’hui est en effet non comparable avec les quantités échouées sur les plages dans les îles des Antilles lorsque des mesures de prévention de l’exposition de la population sont préconisées par les autorités sanitaires.

Afin de confirmer l’absence de risque, l’ARS et le SDIS ont procédé cette semaine à des mesures d’hydrogène sulfuré (H2S) sur les plages de Cayenne, Remire, Awala et Kourou. Aucune concentration détectable d’H2S n’a été mesurée.

Les recommandations de l’ARS sont donc actuellement les suivantes :

- Eviter de manipuler les algues en décomposition,

- Eviter la baignade et le contact avec les masses d’algues flottantes,

- Pour les personnes sensibles (femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes âgées, insuffisants respiratoires, asthmatiques), s’éloigner des zones où une odeur d’H2S (odeur caractéristique d’œuf pourri) est perceptible. Consulter un médecin en cas de symptômes irritatifs (toux, irritations des yeux, vertiges, maux de tête) après une exposition à des algues sargasses.

- Eviter les zones de bord de mer où des algues se sont accumulées en quantités importantes.

Ces recommandations sont susceptibles d’être complétées en fonction de l’évolution des

échouages et dépôts dans les jours à venir.

Des renseignements complémentaires sont consultables sur le site de l’ARS. [http://www.ars- guyane.sante.fr.](http://www.ars-guyane.sante.fr/)

66 avenue des Flamboyants - 97336 Cayenne cedex



Standard : 05.94.25.49.89